

à arriver au pouvoir en faisant si peu de promesses avant les élections. Le premier ministre n'a énoncé dans sa campagne aucune politique nouvelle; il s'en est tenu résolument au programme de son parti. Ce n'était pas le programme d'un individu mais celui du parti adopté après mûre réflexion, énoncé par lui en sa qualité de chef au mois de février 1933 et suivi à la lettre durant toute sa campagne. Il est vrai aussi de dire qu'aucun chef politique arrivé au pouvoir n'a jamais accompli autant que lui en moins de quatre mois. Arrêtons-nous un instant pour voir ce que cela signifie. Le Gouvernement a réussi à conclure avec les Etats-Unis d'Amérique un accord de réciprocité commerciale qui sera d'un grand bénéfice pour nos industries fondamentales et pour les producteurs canadiens de denrées essentielles. C'est à notre premier ministre que revient, d'après moi, tout le mérite d'avoir conclu ce traité et il a droit d'en être fier. Je ne puis m'empêcher de rappeler à la Chambre qu'il a réussi à présenter une mesure qu'un ancien chef bien-aimé de mon parti avait tant à cœur. En me rendant tout à l'heure à la Chambre, je me suis incliné devant le portrait de sir Wilfrid Laurier et l'idée m'est venue que s'il avait vécu assez longtemps pour voir se réaliser un projet qu'il déclarait il y a vingt-cinq ans, avec sa claire vision de l'avenir, devoir être un jour adopté, il aurait ressenti une profonde émotion de voir que son disciple dans la vie publique, celui qu'il avait choisi pour lui succéder comme chef, si je ne parais pas trop hardi de parler ainsi, a réussi personnellement à réaliser son rêve le plus cher.

Le Gouvernement a, de plus, réussi à régler le différend commercial avec le Japon et les relations commerciales entre les deux pays sont redevenues normales. Elles seront d'un grand avantage pour tout le Canada et plus particulièrement, peut-être, pour la belle province de la Colombie-Britannique.

Le Gouvernement a convoqué dernièrement la plus importante conférence du Dominion et des provinces dont l'histoire fasse mention; au cours de cette conférence, des questions d'une grande importance au point de vue national ont été étudiées, y compris les moyens à prendre pour modifier notre constitution, nos relations et nos responsabilités financières, le grave problème du chômage ainsi que les problèmes concernant l'agriculture, le développement de nos ressources minières et l'accroissement du trafic touristique. Une autre conférence très importante, moins connue cependant, a été tenue à Ottawa. Je veux parler de la conférence des techniciens du service administratif convoquée dans le but d'étudier les possibilités de développer un système de transport aérien

[M. Slaght.]

transatlantique. Des techniciens représentant la Grande-Bretagne, l'Irlande, Terre-Neuve et le Canada adoptèrent des résolutions qu'ils furent chargés de présenter à leurs gouvernements respectifs et une deuxième conférence couronnée de succès eut lieu plus tard à Washington. Autrement dit, le Gouvernement s'est rendu compte de l'importance nationale que cette nouvelle et merveilleuse innovation aurait pour le Canada et, grâce à l'esprit de prévoyance du Gouvernement, dirigé par le très honorable député, nous marchons de l'avant et reconnaissons que le Canada constitue un des pivots du transport mondial par voie des airs.

Des comités permanents ont été créés par la conférence du Dominion et des provinces. Plusieurs de ces comités en sont venus, sous l'œil du Gouvernement, à des conclusions bien définies au sujet des problèmes financiers et des modifications à la constitution.

En outre, le Gouvernement a soumis à la Cour suprême du Canada certaines des mesures législatives adoptées à la dernière session. Mes honorables collègues doivent se rappeler en effet qu'on a mis en doute la validité de plusieurs de ces lois. La Cour suprême a été priée de se prononcer le plus tôt possible sur ce sujet; elle en poursuit actuellement l'examen. Le législateur devrait se guider sur ce principe que le Parlement doit au moins être sûr de la validité des lois qu'il est appelé à voter, quelle que soit la divergence d'opinion sur l'opportunité de ces mesures. Le renvoi à la Cour suprême avait pour objet de substituer la stabilité à l'incertitude.

Le Gouvernement, par ailleurs, n'a pas tardé à créer une commission royale qui a résolu très rapidement un épineux problème de chômage dans l'industrie textile.

Tout cela s'est accompli en moins de quatre mois, sans compter la besogne administrative, exécutée par seize ministres au lieu de vingt et un. N'ai-je pas raison de m'enorgueillir de l'œuvre déjà réalisée par le premier ministre et son cabinet?

Ce n'est pas tout. Le discours du trône mentionne plusieurs questions importantes qui feront l'objet de mesures législatives au cours de la session actuelle, parce qu'on ne saurait les régler que par ce moyen. Un mot seulement au sujet de deux de ces questions, le chômage et les secours aux chômeurs. On ne saurait mettre en doute l'avis exprimé dans le discours du trône, c'est-à-dire que le chômage reste le problème d'ordre national le plus urgent. On ne me contredira donc pas si je dis que le manque de cohésion et de collaboration entre les services fédéraux, provinciaux et municipaux a contribué à intensifier les ennuis résultant de ce problème. Quand plusieurs organismes sont chargés de l'ordon-